

**L'an deux mil onze, le vingt-deux avril, à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur BRIAND Christian, Maire,**

Etaient présents : J.M. BOUHOURS, B. BELOIN, J. GUILBAUD, L. MICHEL, T. BAILLEUX, J. FOUQUET, I. PERLEMOINE-LEPAGE, X. GALMARD, S. HAMON, G. GOISBAULT, M.L. CORMIER, H. de QUATREBARBES, J. GUIBERT, L. HOUDAYER, J.N. MARTIN formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs : M. GOUGEON à C. BRIAND, C. FOURNIER à J.M. BOUHOURS, F. LOUIS à J. GUILBAUD, H. DELALANDE à H. de QUATREBARBES, G. TARDIF à T. BAILLEUX, B. HOCDE à L. MICHEL, G. THIBAudeau à B. BELOIN

Absents/excusés : B. AUBIN, P. HUCHEDE, V. PELTIER, V. SILLON

Mme J. GUIBERT a été élue secrétaire.

**2011-37, Convention relative à l'aménagement d'une liaison douce dans l'emprise de la RD1 et du chemin du halage sur la commune :**

Monsieur le maire explique que la partie haute du chemin de la rivière est située sur le domaine du Conseil Général de la Mayenne.

Les dispositions à prendre entre le Conseil Général et la commune font l'objet d'un projet de convention (entretien, gestion...).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le maire à signer cette convention et tous documents utiles.

**2011-38, Espace du maine, remboursement des honoraires du maître d'œuvre et de ses co-traitants :**

Monsieur le maire explique aux membres du conseil municipal qu'il y a lieu pour la commune d'être remboursée par l'équipe de maîtrise d'œuvre (mandataire et les co-traitants). Ces sommes correspondent au marché de maîtrise d'œuvre accepté le 30 avril 2010 dont voici le détail (en ht) :

. Cabinet Deshoulières-Jeanneau, Poitiers	112 642.38 €
. AIA Ingénieries, CERT, Angers	30 937.37 €
. Adéqua	14 934.27 €
. AB ingénierie	24 944.09 €
. Commins acoustics workshop	18 769.47 €
. Guignard Thierry	11 576.28 €
. Traces	6 480.60 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable à cette délibération et autorise le maire à réaliser toute démarche nécessaire et signer tous documents pour le remboursement de ces sommes.

1 contre : Jean-Noël MARTIN

### **2011-39, Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), espace du Maine :**

Monsieur le maire explique aux membres du conseil municipal qu'un dossier DETR pour l'espace du Maine a été déposé et qu'il y a lieu de le compléter par une délibération plus précise que celle utilisée (délibération pour la demande de subvention auprès du Feder du 7 mai 2010 qui permettait de présenter une demande auprès de tout partenaire éventuel).

En effet, l'espace du Maine va accueillir, entre autres, l'école de musique, l'espace Jeunes et des salles associatives.

Le montant des dépenses est estimé à 4 307 950 € ht. Aussi, la commune sollicite une subvention de 32 000 € correspondant à 20 % de 160 000 € (plafond des travaux).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable à cette proposition et autorise le maire à signer tous documents s'y rapportant.

1 contre : Jean-Noël MARTIN

### **2011-40, Espace du Maine, choix de la procédure de consultation des entreprises pour la passation des marchés de travaux :**

Monsieur le maire explique aux membres du conseil municipal qu'il y a lieu de lancer prochainement la consultation des entreprises pour les marchés de travaux conforme au code des marchés publics.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le maire à lancer la procédure de consultation des appels d'offre ouverts, MAPA ou marché négocié en fonction des recommandations émises par le maître d'œuvre et signer tous documents s'y rapportant.

1 contre : Jean-Noël MARTIN

### **2011-41, Complément de rémunération pour les agents en 2011 :**

Monsieur le maire explique que le complément de rémunération versé aux agents pour 2010 correspondait à 1 345.32 €. En avril 2011, le minimum garanti équivaut à 1 365.94 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer le complément de rémunération à 1 365.94 € et rappelle qu'il sera versé en deux fois, calculé proportionnellement au temps de travail. Le premier versement aura lieu en juin à raison de 50 %, le solde sera versé en fin d'année. Les emplois en CDD d'une présence supérieure à 6 mois bénéficieront des règles applicables aux agents en CDI.

### **2011-42, Relais Free-Mobile :**

Monsieur le maire présente au conseil municipal la demande d'installation de la société Free-Mobile qui souhaite implanter sur le château d'eau un relais de radiotéléphonie.

Un projet de convention a été étudié ; le montant du loyer annuel est de 4 000 €. Free-Mobile s'engage à respecter toutes les limites d'émission radioélectrique fixées par toute loi en vigueur ou future et donc aux valeurs limites en vigueur d'exposition du public aux champs électromagnétiques.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le maire à signer la convention avec Free-Mobile ainsi que tous documents se rapportant à ce dossier.



### **2011-47, Mise à disposition gratuite d'un véhicule par la société Trafic Communication :**

Monsieur le maire explique aux membres du conseil municipal que la société Trafic Communication propose à la commune un véhicule neuf et gratuit (jumpy utilitaire, 3 places à l'avant, essence) pour une durée de 3 ans.

En contrepartie, Trafic communication dispose d'emplacements publicitaires sur le véhicule (à destination des artisans commerçants de la commune et des fournisseurs de la commune).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal en accepte le principe si cela apparait possible.

7.contres : Gladys TARDIF, Isabelle PERLEMOINE-LEPAGE, Marie-Line CORMIER, Jean FOUQUET, Stéphanie HAMON, Loïc MICHEL , Brigitte HOCDÉ

2.abstentions : Cécile FOURNIER, Xavier GALMARD.

### **2011-48, Redevance pour occupation du domaine public routier due par les opérateurs de télécommunications :**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il y a lieu de fixer le montant de la redevance d'occupation du domaine public au titre de l'année 2011, selon les informations suivantes :

- pour le passage des artères aériennes : 49.29 € par Km linéaire x 14.724 Kms
- pour le passage des artères en sous-sol : 36.97 € par Km linéaire x 56.751 Kms
- pour l'emprise au sol : 24.64 € par m2 x 3.5 m2

Calcul :  $(14.724 \times 49.29) + (56.751 \times 36.97) + (3.5 \times 24.64) = 2\ 910.07 \text{ €}$ .

Le montant de la redevance s'élève à 2 910.07 €.

Le conseil municipal, après avoir entendu cet exposé et après avoir délibéré, émet un avis favorable à cette proposition.

### **2011-49, Restauration du monument aux morts situé au cimetière de L'Huisserie**

Monsieur le Maire explique qu'il convient de restaurer le monument aux morts situé dans le cimetière communal. Il est proposé de remplacer la partie haute du monument qui est vieillissante, tout en gardant sa base à l'identique.

L'estimation des travaux s'élève à 4 856 € ht, l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre (ONAC) subventionne ces travaux à hauteur de 20% du montant total des travaux soit un montant de 971.20 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le maire à présenter la demande de subvention.